



Direction du Médicament
et de la Pharmacie

N° 23 DMP/21/CPV

25 mai 2009

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PHARMACIENS RESPONSABLES
DES ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES INDUSTRIELS**

Suite à l'avis émis par la Commission Nationale Consultative de Pharmaco-Toxico-Réacto-Matériovigilance et Essais Thérapeutiques réunie le 06/05/2009, je vous demande de bien vouloir tenir compte des décisions suivantes :

Pour les spécialités pharmaceutiques à base d'azythromycine

- De rappeler aux professionnels de santé qu'il est nécessaire d'insister auprès des patients sur le rythme d'administration de l'azythromycine ;
- D'insister sur le rythme d'administration de l'azythromycine auprès des professionnels de santé dans le cadre de la promotion de leurs produits.

Pour les spécialités pharmaceutiques à base de méfloxacine

- Le respect de la posologie par prise orale et de la posologie maximale journalière.
- Le respect de l'intervalle de temps d'au moins 6 heures entre les prises, même en cas de vomissement et de rejet partiel ou total de la dose ;
- Si la prescription est destinée à l'enfant, il faut prendre en compte le poids de l'enfant et l'indication ;
- Le méfloxacine désormais est inscrit au tableau A, de ce fait il est soumis ainsi à une prescription médicale non renouvelable sans avis médical.

Je vous demande d'informer l'ensemble du corps médical et pharmaceutique de ces décisions

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur du Médicament
et de la Pharmacie
Dr. Abdelaziz AGOUMI

Ampliations (pour diffusion):

- M. le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
- M. le Président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins
- M. les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires
- M. le chef de la Division de l'Approvisionnement
- M. l'inspecteur de santé des Pharmacies Royales
- M. le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants Répartiteurs
- M. le Directeur des Hôpitaux et des soins ambulatoires